

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2011**

**Présents** : Mr Dovergne : Maire, Mme Hanosset M : Adjointe  
Mmes Berthe M, Lavallard O,  
Mrs Pommier A, Delecroix S, Lapère E, Lemarié S et Mazurier T.

**Absente**: Mme Bourgois A.

Secrétaire de séance : Mme Maryline HANOSSET.

### **I – EMBAUCHE D’UN SECRETAIRE** : Délib. N° 1 - 081211 - 80237

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise à la retraite sur demande à compter du 01 janvier 2012 de Mme Pinchinat Marie Françoise, rédacteur chef faisant fonction de secrétaire de mairie. Suite à la déclaration de vacance d’emploi n° OE 11.08.2051 des candidats ont été reçus pour le poste proposé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l’exposé de Mr le Maire et accepte la mise à la retraite de Mme Pinchinat
- Accepte la suppression du poste de rédacteur chef à compter du 01/01/2012
- Approuve la création d’un poste de rédacteur catégorie B à temps non complet à compter du 15/12/2011
- Accepte la nomination de Mr MIRAMONT Alain (INT)
- Fixe à 16 H la durée hebdomadaire de travail pour ce poste
- Autorise Mr le Maire à prendre toutes dispositions pour l’application conforme de la présente délibération.

### **II - ASSURANCE**:

*Délib. N° 2 - 081211 - 80237*

Le Maire expose :

- L’opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d’assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l’application des textes régissant le statut de ses agents;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré Décide :

**Article unique** : La Commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d’une entreprise d’assurance agréée, et se réserve la faculté d’y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- *Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :*  
*Décès, accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption*
- *Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :*  
*Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire,*

Pour chacune de ces catégories d’agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

*Durée du contrat : 4 ans à effet au 01 janvier 2013*

*Régime du contrat : capitalisation*

### **III – FRAIS DE GAZ POUR LOGEMENT DE FONCTION :**

*Délib .N° 3 - 081211 - 80237*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le remboursement de la participation aux frais de chauffage pour le logement communal loué à Mr Logan BRIANCHON et Melle Claire GADOUX sera de 120 € mensuel à compter du 01 décembre 2011. La régularisation se fera sur relevé de compteur de gaz en fin d'année.

A compter du 01 janvier 2013 la mensualité équivaldra au net à payer pour l'année N-1 divisé par 12.

Les frais d'entretien pour l'année 2012 soit : 121.96 € (30.49X4) seront réglés par trimestre.

### **VII - QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Conseil Municipal décide de commander des tables chez MEFRAN : 6 achetées 9 livrées. *Délib. N° 04 - 081211 - 80237*
- M Lapère précise de prendre contact pour avoir une subvention Capital Énergie sur des travaux d'isolement dans les bâtiments communaux.
- M Le Maire précise que la mairie doit être ouverte le 31/12 pour permettre les dernières inscriptions sur les listes électorales. Maryline fera la permanence.

La séance est close à 21 H 15 et comporte 4 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M. Hanosset

M. Berthe

O. Lavallard

S. Delecroix

A. Pommier

E. Lapère